

COMMUNE DE MURAT-SUR-VEBRE

CONDITIONS D'UTILISATION de la SALLE DES FÊTES

Tarifs

- Personnes extérieures à la commune 300 € avec cuisine 400 €
- Résidents de la commune : 200 €
- Associations de la commune : gratuit

La location est effective pour deux journées successives, toute journée complémentaire : 100 €

Cas particuliers

Les manifestations non prévues ci-dessus : la Mairie sera contactée pour étude et fixation éventuelle d'un forfait

Divers

- **Chauffage** : il y a lieux d'éteindre le chauffage lors de la fermeture de la salle.
- **Matériel** : Il est important de respecter le matériel mis à votre disposition, tout ajout d'appareil est interdit y compris à gaz. Les décorations sont interdites sur les murs, la scène ainsi que sur les portes e surtout pas d'adhésif au sol.
- **Nettoyage** : il est important de veiller à bien nettoyer et à bien ranger le matériel utilisé. La salle doit être rendue en bon état de propreté, intérieur comme à ses abords
- **Sécurité** : obligation de respecter les règles de sécurité concernant les équipements de sécurité mis en place.
- **Engagement** : Lors de la réservation de la salle, le demandeur devra justifier d'une assurance responsabilité. Il prendra l'engagement écrit de se conformer au présent règlement et de verser les participations financières prévues y compris les frais de remise en état en cas de dégradation.
- **Caution** : une caution de 1 000 € sera demandée lors de la réservation de la salle
- **Etat des lieux** : il sera établi entre le demandeur et le responsable de la salle avant et après toute utilisation. Un rendez-vous avec le représentant de Mairie est à prendre une semaine avant la date de la location.

La clé de la salle sera remise par le responsable de la Mairie après signature du contrat et le dépôt du chèque de caution ainsi que de l'assurance.



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le soussigné.....

Agissant :

- À titre personnel..... OUI..... NON.....
- En qualité de.....
- Association.....

Demande à utiliser :

La Salle des Fêtes

Du.....au

Motif.....

Police d'Assurance du responsable ou association :

Compagnie.....

N° de Police.....

Remettre l'Attestation d'Assurance « Responsabilité Civile »

Caution par chèque de 1 000 € à l'ordre du Trésor Public

Nettoyage par l'utilisateur de l'intérieur et des abords de la salle

Pour l'état des lieux, convenir d'un rendez-vous au moins une semaine à l'avance

Fait à Murat-sur-Vèbre le :

Signatures :

Le demandeur

le responsable de la Mairie